



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Afrique du Nord et Indochine

Question écrite n° 3809

Texte de la question

Face au refus du gouvernement vietnamien de voir les cendres du général Bigeard dispersées au-dessus du champ de bataille de Dien Biên Phù, le Gouvernement français a décidé de déposer l'urne contenant ses cendres aux Invalides, lieu de repos des grands noms de l'armée française. Ce geste constitue un magnifique hommage digne de ce grand soldat. M. Philippe Meunier demande à M. le ministre de la défense et des anciens combattants à quelle date aura lieu le transfert des cendres du général Bigeard aux Invalides.

Texte de la réponse

La perspective de rendre hommage à une figure emblématique de notre histoire militaire, qui évoque des faits de Résistance, l'exercice de commandements, ainsi que de fonctions parlementaires et de responsabilités ministérielles, traduisant un réel dévouement à la Nation, a conduit le ministre de la défense à décider le transfert des cendres du général Bigeard au mémorial national des guerres en Indochine de Fréjus, en plein accord avec sa famille et dans le respect des différentes mémoires qui lui sont attachées. Une cérémonie sera organisée à cet effet le 20 novembre prochain.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3809

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4948

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7846